

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 13 janvier 2021 à compter de 13 h15 par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jessica Tanguay, greffière, et M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, sont également présents.

2021-01-001 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement que la séance soit rouverte à 13 h 17.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2021-01-002 **APPROBATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE GREFFIER PAR INTÉRIM**

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Éric Chagnon, il est résolu unanimement d'approuver l'embauche de M. Grégory Carl Godbout au poste de greffier par intérim rétroactivement au 4 janvier 2021, et ce, selon les conditions émises au rapport ADM2021-01.

2021-01-003 **FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – OCTROI DE PRÊTS DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Soumis : Tableau des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 7 janvier 2021 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'octroyer les prêts FLI-AERAM-066 à FLI-AERAM-076 décrits au tableau des prêts tel que soumis.

2021-01-004

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-279 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AUX FINS DE CONTRIBUER FINANCIÈREMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU SENTIER CYCLABLE L'ESTRIADE – CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément au Règlement numéro 2015-279 décrétant un emprunt aux fins de contribuer financièrement aux travaux de réfection du sentier cyclable l'Estriade, la MRC de La Haute-Yamaska souhaite emprunter par billets un montant total de 284 000 \$ qui sera réalisé le 20 janvier 2021, réparti comme suit;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que le règlement d'emprunt indiqué ci-dessus soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 janvier 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année;
3. Les billets seront signés par le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	55 100 \$	
2023	56 000 \$	
2024	56 800 \$	
2025	57 600 \$	
2026	58 500 \$	(à payer en 2026)
2026	0 \$	(à renouveler)

5. La directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à signer tout autre document requis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à ces fins.

2021-01-005

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-279 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AUX FINS DE CONTRIBUER FINANCIÈREMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU SENTIER CYCLABLE L'ESTRIADE – ADJUDICATION DES BILLETS D'EMPRUNT

ATTENDU les soumissions pour l'émission de billets :

Date d'ouverture :	13 janvier 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 janvier 2021
Montant :	284 000 \$		

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 janvier 2021, au montant de 284 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 100 \$	0,60000 %	2022
56 000 \$	0,70000 %	2023
56 800 \$	0,85000 %	2024
57 600 \$	1,05000 %	2025
58 500 \$	1,30000 %	2026

Prix : 98,76600

Coût réel : 1,43858 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE GRANBY DE LA HAUTE-YAMASKA

55 100 \$	1,50000 %	2022
56 000 \$	1,50000 %	2023
56 800 \$	1,50000 %	2024
57 600 \$	1,50000 %	2025
58 500 \$	1,50000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,50000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

55 100 \$	1,75000 %	2022
56 000 \$	1,75000 %	2023
56 800 \$	1,75000 %	2024
57 600 \$	1,75000 %	2025
58 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,75000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que :

1. Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. La Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 20 janvier 2021 au montant de 284 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-279. Ces billets sont émis au prix de 98,76600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
3. Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2021-01-006

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de lever la séance à 13 h 21.

(signé)

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet